

Puy-Guillaume, le 15 septembre 2026



Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil Municipal

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à une réunion du Conseil Municipal exceptionnel qui se tiendra en Mairie de Puy-Guillaume le :

**Mercredi 23 septembre 2026
à 18 heures 30
Salle du Conseil Municipal**

Ordre du jour :

- Affaires financières : Institution et fixation du taux de la Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (T.V.L.H.)

« La Commune de Puy-Guillaume avait institué la Taxe d'Habitation (T.H.L.V.). Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2027, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (T.V.L.H.) se substitue à la taxe sur les locaux vacants (T.L.V.) et à la taxe d'habitation sur les locaux vacants (T.H.L.V.) selon l'article 1406 bis du Code Général des Impôts. »

Aussi, les communes doivent délibérer avant le 1^{er} octobre 2026.

Il s'agit du seul point inscrit à l'ordre du jour. Il n'y aura pas de questions diverses.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Mairie de
Puy-Guillaume
Hôtel de Ville
1, place Jean Jaurès
63290 Puy-Guillaume

Tél. : 04 73 94 70 49
contact@puy-guillaume.fr
www.puy-guillaume.fr



Alexandra VIRLOGEUX
*Conseillère départementale
du canton de Maringues*